



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°23-AV-1085

**PORTANT AUTORISATION
D'UTILISATION TEMPORAIRE
D'UNE SONORISATION**

Objet : Festivités de
fin d'année

1er décembre 2023 - 6
décembre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-2 et R.1336-1 à R.1336-10,

Vu les articles du code de la route,

Vu l'article R.623-2 du code pénal,

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif à la prévention des nuisances sonores,

Vu l'arrêté municipal du 16 février 2021 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande d'autorisation formulée par l'organisateur,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures propres à assurer la tranquillité publique

ARRETE

ARTICLE 1 - AUTORISATION :

Dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la commune, à titre exceptionnel, une sonorisation sera installée en centre ville :

- le vendredi 1er décembre 2023 square Alfred Boucher et au centre-ville illuminations de la ville de 14h00 à 21h00.
- le samedi 02 décembre 2023 de 11h00 à 16h00 déambulation traîneau du Père Noël et gramophone de Noël,
- le mercredi 06 décembre 2023 de 11h00 à 18h00 déambulation de la boîte à musique Casse-Noisette et maquillage enfants square Alfred Boucher,
- le vendredi 08 décembre 2023 de 18h30 à 20h00 visite de la ville aux lampions,
- les mercredis 13 et 27 décembre 2023 de 11h00 à 18h00 déambulation "les Bulles heureuses",
- le jeudi 14 décembre 2023 place Maurice Mollard émission "tous en cuisine" de 17h30 à 19h00.
- le samedi 16 décembre 2023 déambulation musicale du groupe Hot Chili Jazz Band de 14h00 à 19h00,
- le mardi 19 décembre déambulation des oies entre 16h00 à 19h00 avec arrivée rue de Savoie,
- le mercredi 20 décembre 2023 déambulation des lutins musiciens et goûter de Noël avec le Père Noël de 14h00 à 18h00 au Théâtre de Verduze,
- le samedi 23 décembre 2023 déambulation fanfare de Zik entre 14h00 et 19h00 et danse de la Belle Époque place Carnot à 15h30.

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

Arrêté N° 23-AV-1085
1/2

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est délivrée sous réserve qu'elle ne donne pas lieu à aucun abus tant en ce qui concerne la fréquence, l'intensité et la durée qui ne devront constituer aucune gêne pour les riverains.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formulé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du tribunal administratif sis 2 place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 Grenoble cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services municipaux et les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police,
- Monsieur le Directeur de la sécurité et de la tranquillité publique,
- Monsieur le Chef de service de police municipale,
- Le requérant.

Aix-les-Bains, le 27/11/2023



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**